

**Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :**

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

## Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

### ORDRE DU JOUR de la rencontre du 28 mai 2013

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du compte rendu de la rencontre du 16 avril 2013
4. Paramètres budgétaires pour 2013-2014
5. Service de surveillance au secondaire
6. Politique relative aux règles de formation du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (articles 185 et 186 L.I.P.)
7. Accueil 2013
8. Organisation scolaire La Source
9. Questions diverses :
  - 9.1 \_\_\_\_\_
  - 9.2 \_\_\_\_\_
10. Courrier
11. Date de la prochaine rencontre : 22 octobre 2013
12. Levée de l'assemblée